

Programme RÉNOVATION QUÉBEC / MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS

**CONFIRMATION DU LOYER AVANT TRAVAUX ET
ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE**

VOLET II-1 : RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE

Dossier :

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et la Société d'habitation du Québec partagent le financement des aides financières allouées dans le cadre du programme Rénovation Québec / Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Propriétaire	
<input type="checkbox"/> INDIVIDU	Nom du propriétaire
<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ	A) _____ B) _____
Nom du représentant (s'il y a lieu)	
Adresse (n°, rue, ville, province, code postal)	
Téléphone	

Bâtiment
Adresse (n°, rue)

Loyer avant rénovation					
	Numéro civique	Nb de chambres	Durée du bail	Prix du loyer	Nom du locataire
1					
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur		<input type="checkbox"/> Cuisinière		<input type="checkbox"/> Meubles	
<input type="checkbox"/> Chauffage		<input type="checkbox"/> Électricité		<input type="checkbox"/> Eau chaude	

Nature des travaux		
<input type="checkbox"/> Murs extérieurs	<input type="checkbox"/> Ouvertures	<input type="checkbox"/> Saillies
<input type="checkbox"/> Toiture	<input type="checkbox"/> Structure et ouvrage de béton	<input type="checkbox"/> Enduits et boiseries
<input type="checkbox"/> Électricité	<input type="checkbox"/> Plomberie	<input type="checkbox"/> Isolation

Conditions et exigences
<p>Le bâtiment faisant l'objet d'une aide financière conformément au programme RÉNOVATION QUÉBEC / MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS (PRQ) n'est soustrait d'aucune façon à la compétence de la Régie du logement (RLQ) en ce qui concerne les loyers. Le propriétaire et le locataire doivent donc respecter les délais des différents avis prévus par la Loi, de même que le taux de rendement établi par la RLQ pour effectuer le calcul de la hausse de loyer autorisée.</p> <p>L'augmentation maximale du loyer mensuel après travaux devra seulement tenir compte du coût des travaux qui n'ont pas bénéficié d'une aide financière. Cette augmentation sera calculée à partir du taux de la Régie du logement du Québec.</p> <p>Dans les 12 mois suivant le versement de l'aide financière, le propriétaire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas évincer le locataire pour prendre possession du logement ou de la chambre pour s'y loger ou y loger un parent; ➤ Conserver le mode locatif pour tous les logements ou chambres; ➤ Respecter le taux de rendement prescrit par la Régie du logement afin d'établir le montant de la hausse de loyer après travaux; ➤ Transmettre au locataire, lors du renouvellement du bail, un avis contenant l'augmentation du loyer et précisant, s'il y a lieu, les modifications et autres conditions du bail. <p>Le propriétaire s'engage également à remettre à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, une copie de l'avis d'augmentation du loyer contresigné par le locataire, accompagnée du formulaire de calcul de la Régie du logement du Québec au moment du renouvellement du bail suivant la fin des travaux.</p> <p>La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois peut réclamer le remboursement partiel ou total de l'aide financière versée conjointement par elle et la Société d'habitation du Québec s'il est porté à sa connaissance tout fait rendant faux, inexact ou incomplet le présent document ou le défaut, pour le propriétaire, de respecter les obligations du programme RÉNOVATION QUÉBEC / MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS .</p> <p>Constituera une fausse déclaration, toute déclaration ou renseignement erroné ainsi que toute information manifestement incomplète ayant pour effet direct ou indirect d'accorder au propriétaire une aide financière à laquelle il n'a pas droit. À défaut, tout contrevenant s'expose aux pénalités prévues à la réglementation municipale ou à toute autre procédure légale que la Municipalité pourrait entreprendre pour faire respecter les dispositions du présent programme.</p>

Déclaration du propriétaire				
Je déclare être le propriétaire et être informé de toutes les dispositions et exigences du programme et je m'engage à les respecter. Je déclare solennellement que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques et complets.				
Propriétaire(s)			Date	
Signature			Année	Mois
A) _____ B) _____				
Locataire(s)			Date	
Signature			Année	Mois
1) _____ 2) _____				